

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 8 juillet 2013 à 20h00, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Monique A. Roy, conseillère au siège #1
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #4
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Est absent : Monsieur Martin Pelletier, conseiller au siège #5

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20h10. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Refinancement par billets des emprunts relatifs aux travaux d'aqueduc, d'égout et du PRQ
 - 6.2. Activité de formation pour le président d'élection
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Aménagement d'un point d'alimentation en eau pour le service incendie
8. **Transport**
 - 8.1. Fauchage en bordure des chemins municipaux
 - 8.2. Bonification des travaux d'amélioration du 5^e Rang et de la rue des Souvenirs (PAARRM)
 - 8.3. Rétrocession d'une partie de l'ancienne route 297 au propriétaire adjacent (Madame Sonia Boucher)
 - 8.4. Achat de sable pour abrasif pour la saison hivernale 2013-2014
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Service d'herbicide non sélectif pour le terrain du bassin d'épuration des eaux usées
 - 9.2. Offre de service professionnel – Prolongement du réseau d'aqueduc dans le secteur sud de la route 132
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. MRC de la Matanie – Intention d'exploiter une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien dans le cadre du projet communautaire du Bas-St-Laurent
 - 10.2. Corporation de développement – Demande de versement au Fonds de visibilité Cartier
 - 10.3. MRC de la Matanie – Stratégie de développement du secteur agricole
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Modification de l'horaire de travail de la concierge pour l'entretien du centre communautaire
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Modification au calendrier 2013 des séances ordinaires du conseil municipal (C.M. 148)
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

2013-121 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'adopter l'ordre du jour du 8 juillet 2013 tel que remis par le secrétaire-trésorier tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation du procès-verbal

2013-122 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2013

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 3 juin dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu d'approuver le procès-verbal du 3 juin 2013 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2013-123 APPROBATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2013

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de juin 2013;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 juin 2013 :

| | | |
|--|------------------|-----------|
| Liste des comptes à payer | 51 611,72 | \$ |
| Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés + chèques #5506) | 1 258,28 | \$ |
| Liste des salaires nets payés (chèques #3483 au #3503) | 12 063,50 | \$ |
| Total des comptes au 30 juin 2013 | 64 933,50 | \$ |

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

Le conseiller au siège #3, Monsieur Damien Ouellet, arrive et prend son siège à 20h15

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'est soulevée.

6.1 Refinancement par billets des emprunts relatifs aux travaux d'aqueduc, d'égout et du PRQ

2013-124 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION DE BILLETS POUR LE REFINANCEMENT DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET LE FINANCEMENT DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC

Considérant l'appel d'offres public pour un emprunt par billets au montant de 279 000\$ en vertu des règlements numéros 2005-06 et 2011-03;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables accepte l'offre qui lui est faite de la **Financière Banque Nationale inc.** pour son emprunt du 16 juillet 2013 au montant de 279 000\$ par billets en vertu des

règlements d'emprunt numéros 2005-06 et 2011-03, **au prix de 98,394** échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

| Capital | Taux | Échéance |
|----------------|-------------|-----------------|
| 28 800\$ | 1,95% | 16 juillet 2014 |
| 29 400\$ | 2,15% | 16 juillet 2015 |
| 30 200\$ | 2,35% | 16 juillet 2016 |
| 31 100\$ | 2,60% | 16 juillet 2017 |
| 159 500\$ | 2,80% | 16 juillet 2018 |

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2013-125 ÉMISSION DE BILLETS À COURTE ÉCHÉANCE EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2005-06 ET 2011-03

Considérant que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite emprunter par billets un montant total de 279 000\$:

| Règlement numéro | Montant |
|-------------------------|----------------|
| 2005-06 | 129 300\$ |
| 2011-03 | 149 700\$ |

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables aura, le 15 juillet 2013, un montant de 129 300\$ à renouveler, sur un emprunt original de 214 000\$, pour des périodes de 5 ans et 15 ans, en vertu du règlement numéro 2005-06;

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 279 000\$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2005-06 et 2011-03 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe;

Que les billets soient datés du 16 juillet 2013;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

| Année | Capital |
|--------------|----------------|
| 2014 | 28 800\$ |
| 2015 | 29 400\$ |
| 2016 | 30 200\$ |
| 2017 | 31 100\$ |
| 2018 | 31 900\$ |

| | |
|------|-----------------------------|
| 2018 | 127 600\$ (à renouveler) |
|------|-----------------------------|

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Baie-des-Sables doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 16 juillet 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2005-06 et 2011-03, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Que la Municipalité de Baie-des-Sables emprunte 129 300 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de un (1) jour au terme original du règlement numéro 2005-06.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.2 Activité de formation pour le président d'élection

2013-126 ACTIVITÉ DE FORMATION POUR LE PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Considérant que le Directeur général des élections (DGE) offre gratuitement des activités de formation aux présidents d'élection dans le but de rappeler les responsabilités et les tâches relatives à l'organisation et la tenue d'une élection ainsi que pour l'informer des derniers amendements apportés à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser l'inscription du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe à cette activité de formation offerte par le DGE qui aura lieu à Rimouski le 19 août 2013 ou à Amqui le 10 septembre 2013. Les frais de déplacement seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2007-03 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux. Le bureau municipal sera fermé pour cette occasion si nécessaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.1 Aménagement d'un point d'alimentation en eau pour le service incendie

Le conseiller au siège #3, Monsieur Damien Ouellet, divulgue la nature générale de son intérêt avant le début des délibérations sur cette question (actionnaire de la compagnie possédant le terrain à acquérir) et s'abstient de participer à celles-ci et de voter conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

2013-127 ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN POINT D'ALIMENTATION EN EAU POUR LE SERVICE INCENDIE

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer l'alimentation en eau pour le Service régional de sécurité incendie (SRSI) couvrant le territoire de Baie-des-Sables afin d'atteindre les objectifs du schéma de couverture de risques de la MRC en matière de sécurité incendie;

Considérant la résolution #2012-169 relative aux étapes pour l'évaluation des emplacements projetés pour l'aménagement de point d'alimentation en eau pour le Service régional de sécurité incendie (SRSI) de la Matanie;

Considérant qu'un emplacement a été identifié favorable dans le 4^e Rang Est suite à des sondages réalisés pour connaître la nature du sol;

Considérant que le propriétaire actuel (Ferme D. Ouellet et frère inc.) de cet emplacement (P-510) accepte de céder une parcelle de terrain à la municipalité;

Considérant les résolutions #2013-088 et #2013-089 relatives à l'achat et l'installation regroupés de bornes sèches;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu

- D'obtenir l'engagement écrit du propriétaire visé à l'effet qu'il s'engage à vendre à la municipalité une parcelle de terrain d'environ 15 pieds par 45 pieds pour l'enfouissement d'un réservoir d'eau et qu'il s'engage à signer auprès d'un notaire les documents officiels à l'inscription de la cession de terrain au registre foncier;
- De présenter une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et/ou du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) lorsque requis pour l'emplacement retenu;
- D'accorder au propriétaire actuel une somme de 1,25\$ le pied carré pour l'acquisition de la parcelle de terrain visé par la présente;
- D'accepter l'offre de service professionnel de Monsieur Nelson Banville, arpenteur-géomètre, en date du 29 mai 2013 pour la production d'une description technique et d'un plan de la parcelle de terrain visée au montant de 765\$ plus les taxes;
- De mandater Maître Serge Bernier, notaire, pour l'inscription de l'acquisition de la parcelle de terrain au registre foncier du Québec au montant approximatif de 1 000\$;
- D'autoriser le maire, Monsieur Denis Santerre, le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à signer tous les documents pour donner suite à la présente résolution.

Le financement de cette dépense d'investissement se fera à même le Fonds Cartier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2013-128 DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN POINT D'ALIMENTATION EN EAU POUR LE SERVICE INCENDIE

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer l'alimentation en eau pour le Service régional de sécurité incendie (SRSI) couvrant le territoire de Baie-des-Sables afin d'atteindre les objectifs du schéma de couverture de risques de la MRC en matière de sécurité incendie;

Considérant que pour ce faire, des points d'alimentation en eau devront assurément être aménagés en zone agricole puisque cette dernière occupe 98,8% de la superficie totale de la municipalité;

Considérant que la municipalité a retenu comme solution l'enfouissement dans le sol de réservoir d'eau en fibre de verre;

Considérant qu'un emplacement a été identifié favorable dans le 4e Rang Est suite à des sondages réalisés pour connaître la nature du sol et que le propriétaire actuel, Ferme D. Ouellet et frère inc., accepte de céder une parcelle de terrain à la municipalité;

Considérant que la superficie du terrain visée par cette demande est d'environ 65 mètres carrés situés sur une partie du lot 510 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de MacNider;

Considérant que la municipalité doit formuler une recommandation en fonction de l'article 62 et suivant de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ;

Considérant que l'ouvrage prévu occasionne très peu d'impact sur le milieu agricole existant et améliorera la protection en matière incendie des exploitants agricoles du secteur;

Considérant que le projet en question est conforme au règlement de zonage actuel;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu :

- Que la Municipalité de Baie-des-Sables présente une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser le lotissement (morcellement), l'aliénation en sa faveur et à l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, plus particulièrement aux fins d'aménagement d'un réservoir d'eau pour la protection incendie et de

ses accessoires, sur une partie du lot 510 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de MacNider, circonscription foncière de Matane, d'une superficie d'environ 65 mètres carrés, en bordure du 4^e Rang Est;

- Que la Municipalité de Baie-des-Sables, dans la mesure où l'orientation préliminaire à être rendue par la CPTAQ est conforme à la demande d'autorisation, renonce aux délais prévus à la Loi pour présenter ses observations ainsi qu'à la tenue d'une rencontre publique;
- Que la Municipalité de Baie-des-Sables, dans la mesure où la décision à être rendue par la CPTAQ est conforme à la demande d'autorisation, renonce également à en appeler de cette décision devant le Tribunal administratif du Québec, de manière à ce la décision de la CPTAQ devienne exécutoire dans les meilleurs délais;
- Que la Municipalité de Baie-des-Sables demande la collaboration des personnes intéressées, en l'occurrence le propriétaire du lot visé, la MRC de la Matanie et l'Union des producteurs agricoles (UPA) du Bas-Saint-Laurent pour renoncer, dans la même mesure, aux délais prévus par la Loi advenant une orientation préliminaire favorable et une décision favorable de la CPTAQ;
- Que le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, soit mandaté pour préparer et présenter à la CPTAQ ladite demande d'autorisation, à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente et à payer les frais afférents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2013-129 ACHAT D'UN RÉSERVOIR D'EAU SOUTERRAIN EN FIBRE DE VERRE POUR LE SERVICE INCENDIE

Considérant les résolutions #2013-088 et #2013-089 relatives à l'achat et l'installation regroupés de bornes sèches;

Considérant que la Municipalité de Saint-Adelme a procédé à l'ouverture des soumissions dans le cadre du regroupement;

Considérant la réception des soumissions conformes suivantes pour la fourniture d'un réservoir d'eau en fibre de verre ainsi que les accessoires :

- Nemo au montant de 16 679,03\$ taxes incluses;
- CMP Mayer au montant de 18 637,22\$ taxes incluses;

Considérant que les sommes ont été prévus au programme triennal des immobilisations en 2013;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu :

- d'accepter la soumission de Nemo au montant de 16 679,03\$ taxes incluses pour la fourniture d'un réservoir d'eau en fibre de verre ainsi que les accessoires prévus à l'appel d'offres public;
- d'aviser la Municipalité de Saint-Adelme de cette décision;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à procéder au paiement du contrat selon les conditions de paiement prévues aux documents d'appel d'offres public, soit 50% du coût du contrat à la commande, 25% du coût du contrat à la livraison et 25% du coût du contrat 30 jours suivants la livraison

Le financement de cette dépense d'investissement se fera à même le Fonds Cartier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1 Fauchage en bordure des chemins municipaux

2013-130 FAUCHAGE EN BORDURE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le fauchage en bordure des chemins municipaux en vertu de la résolution #2013-110;

Considérant que nous avons reçu les soumissions suivantes :

- 9271-4328 Québec inc. (Weed-Man Matane) au montant de 631,56\$ taxes incluses (15\$ du kilomètre);
- Ferme Ouella-Ouellet au montant de 1 732,11\$ taxes incluses (40,96\$ du kilomètre);
- Entreprise Daniel Duchaine au montant de 2 156,60\$ taxes incluses (51\$ du kilomètre);

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu de retenir la soumission de 9271-4328 Québec inc. (Weed-Man Matane) au montant forfaitaire de 631,56\$ taxes incluses pour le fauchage en bordure des chemins municipaux. Ces travaux de fauchage devront être réalisés et complétés au plus tard le 31 juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Pour les prochaines années, il est suggéré de prévoir la réception des soumissions pour le fauchage à la séance ordinaire de juin.

8.2 Bonification des travaux d'amélioration du 5e Rang et de la rue des Souvenirs (PAARRM)

2013-131 TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU 5^E RANG ET DE LA RUE DES SOUVENIRS – BONIFICATION DU FINANCEMENT

Considérant la résolution #2013-111;

Considérant que le député, Monsieur Pascal Bérubé, a confirmé par voie électronique qu'une somme de 10 000\$ sera versée à la municipalité pour l'amélioration du 5^e Rang et de la rue des Souvenirs dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)*;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu de bonifier le montant des travaux et de l'autorisation prévue à la résolution #2013-111 d'une somme additionnelle de 10 000\$ afin de porter le coût de l'ensemble des travaux à un montant maximal de 20 000\$.

Cette bonification des travaux d'investissement sera financée à même le *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2013-132 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE DE GRAVIER NATUREL

Il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu de demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de gravier naturel destiné au rechargement des chemins municipaux en vertu des résolutions #2013-111 et #2013-131. Un prix la tonne métrique sera demandé et devra être valide jusqu'au 31 décembre 2013. Les invitations seront lancées aux entreprises suivantes :

- Ferme Annick inc.;
- Ferme Marie-Jacques Bélanger.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à préparer les documents d'appel d'offres sur invitation. Les soumissions devront être reçues au bureau de la municipalité avant la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3 Rétrocession d'une partie de l'ancienne route 297 au propriétaire adjacent (Madame Sonia Boucher)

2013-133 RÉTROCESSION D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE ROUTE 297 AU PROPRIÉTAIRE ADJACENT

Considérant que le conseil municipal désire régulariser l'existence d'une ancienne assiette de chemin municipal actuellement fermé à la circulation automobile, soit une partie de l'ancienne Route 297 située sur une partie des lots 345 et 496 du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Assomption-de-de-MacNider et ayant une superficie de 755,5 mètres carrés;

Considérant que cette ancienne assiette de chemin a été cédée à la Municipalité de Baie-des-Sables par le gouvernement provincial le 25 septembre 1954 selon un avis publié dans la Gazette officielle du Québec;

Considérant qu'il a lieu de céder cette assiette de chemin au propriétaire adjacent actuel, soit Madame Sonia Boucher, propriétaire au 106, route 297 à Baie-des-Sables;

Considérant les articles 66 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales (LCM)*;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de rétrocéder gratuitement à Madame Sonia Boucher l'ancienne assiette de chemin de la Route 297 d'une superficie de 755,5 mètres carrés et située sur une partie des lots 345 et 496 du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Assomption-de-de-MacNider tel qu'identifié sur le plan numéro 2252-1 préparé par Monsieur Pierre-L. Pelletier, arpenteur-géomètre, et inscrit dans ses minutes sous le numéro 2252.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de procéder à cette transaction auprès d'un notaire au choix du cessionnaire et à ses frais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.4 Achat de sable pour abrasif pour la saison hivernale 2013-2014

2013-134 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE DE SABLE POUR ABRASIF – SAISON HIVERNALE 2013-2014

Il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu de demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de sable pour abrasif destiné à l'entretien hivernal des chemins municipaux. Un prix la tonne métrique livré sera demandé et devra être valide jusqu'au 31 octobre 2013. La quantité requise est de 300 tonnes métriques et le sable devra être tamisé selon les normes du MTQ. Les invitations seront lancées aux entreprises suivantes :

- Ferme Annick inc.;
- Entreprises Gilles Fournier enr.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à préparer les documents d'appel d'offres sur invitation. Les soumissions devront être reçues au bureau de la municipalité avant la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1 Service d'herbicide non sélectif pour le terrain du bassin d'épuration des eaux usées

2013-135 SERVICE D'HERBICIDE NON SÉLECTIF POUR LE TERRAIN DU BASSIN D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET LE SENTIER PÉDESTRE SITUÉ LE LONG DE LA RUE DE LA MER

Il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'accepter la soumission de Weed-Man Matane en date du 17 juin 2013 pour l'épandage d'herbicide non sélectif sur le terrain du bassin d'épuration des eaux usées et le sentier pédestre situé le long de la rue de la Mer au montant de 339,17\$ taxes incluses. Des vérifications seront effectuées concernant les normes environnementales à respecter le long du littoral.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2 Offre de service professionnel – Prolongement du réseau d’aqueduc dans le secteur sud de la route 132

Le directeur général fait la lecture de l’offre de service de la firme Roche en date du 8 juillet 2013 relative à la production d’un argumentaire pour le projet, à la vérification de la recevabilité et du niveau de priorité d’une demande d’aide financière auprès du MAMROT. Une rencontre aura lieu avec les propriétaires des résidences situées dans le secteur visé afin de connaître leur intérêt et leur expliquer les conséquences qui pourraient y avoir suite à la réalisation d’une étude technique sur la non-conformité des installations septiques de ce secteur. Cette étude est nécessaire pour démontrer que la santé ou la salubrité publique sont menacées auprès du programme d’aide financière gouvernemental (PIQM).

10.1 MRC de la Matanie – Intention d’exploiter une entreprise qui produit de l’électricité au moyen d’un parc éolien dans le cadre du projet communautaire du Bas-St-Laurent

La MRC de la Matanie a annoncé son intention d’exploiter une entreprise qui produit de l’électricité au moyen d’un parc éolien. Une municipalité qui désire exercer son droit de retrait dans le présent dossier, doit adopter une résolution à cet effet dont une copie certifiée conforme doit être transmise à la MRC par courrier recommandé. Les élus présents sont d’accord avec l’intention de la MRC.

10.2 Corporation de développement – Demande de versement au Fonds de visibilité Cartier

2013-136 VERSEMENT DU FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER POUR L’ANNÉE 2013

Considérant les résolutions #2013-094 et 2013-115 relatives au versement du *Fonds de visibilité Cartier* pour l’année 2013;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d’accepter la demande de la Corporation de développement de Baie-des-Sables lors de sa réunion du 26 juin 2013 et de demander à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » de verser le solde du Fonds de visibilité Cartier pour 2013 directement à la Corporation de développement de Baie-des-Sables, soit un montant de 1 190,89\$, afin de les aider dans leur mission. Le sommaire des affectations du Fonds de visibilité Cartier pour l’année 2013 se résume comme suit :

| | |
|--|--------------------|
| SOUS-TOTAL AFFECTATION – VOLET I | 5 000,00\$ |
| SOUS-TOTAL AFFECTATION – VOLET II | 19 318,00\$ |
| SOUS-TOTAL AFFECTATION – CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT | 1 190,89\$ |
| TOTAL AFFECTATION POUR 2013 | 25 508,89\$ |

Que copie de cette résolution soit transmise à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

10.3 MRC de la Matanie – Stratégie de développement du secteur agricole

Suite à la rencontre tenue le 2 juillet dernier entre Monsieur Olivier Banville, urbaniste, et certains élus, un compte-rendu de la rencontre a été produit et remis aux membres du conseil.

11.1 Modification de l’horaire de travail de la concierge pour l’entretien du centre communautaire

2013-137 MODIFICATION DE L’HORAIRE DE TRAVAIL DE LA CONCIERGE POUR L’ENTRETIEN DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant la résolution #2012-074 relative à l’affectation du personnel pour l’entretien du centre communautaire;

Considérant qu'il a lieu d'augmenter l'horaire de travail de la concierge, Madame Jacinthe Fournier, afin de tenir compte de l'augmentation de l'utilisation du centre communautaire et de la fréquentation du terrain de jeux par les jeunes;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de modifier l'horaire de travail de Madame Jacinthe Fournier, concierge, en attribuant 2 heures par semaine de plus que les 4 heures de base pour l'entretien du centre communautaire au rez-de-chaussée et au sous-sol. Cette modification d'horaire de travail est effective seulement durant les 6 semaines d'opération du terrain de jeux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. Suivi de la dernière période de questions

- Démarches à venir dans le cadre de l'exclusion de la zone agricole permanente.

13. Divers

13.1. Modification au calendrier 2013 des séances ordinaires du conseil municipal (C.M. 148)

2013-138 MODIFICATION AU CALENDRIER 2013 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que le conseil municipal a adopté le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2013 en vertu des résolutions #2012-183 et #2013-005 ;

Considérant que le conseil municipal peut décider de modifier son calendrier selon les dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec* ;

Considérant qu'il a lieu de modifier le calendrier des séances ordinaires afin de tenir compte de la disponibilité des élus et ainsi obtenir le quorum ;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2013 (**dernière modification en gras**) :

- Lundi 14 janvier 2013 à 20h00 ;
- Lundi 4 février 2013 à 20h00 ;
- Lundi 11 mars 2013 à 20h00 ;
- Lundi 8 avril 2013 à 20h00 ;
- Lundi 6 mai 2013 à 20h00 ;
- Lundi 3 juin 2013 à 20h00 ;
- Lundi 8 juillet 2013 à 20h00 ;
- **Lundi 12 août 2013 à 20h00 ;**
- Lundi 9 septembre 2013 à 20h00 ;
- Jeudi 3 octobre 2013 à 20h00 ;
- Lundi 11 novembre 2013 à 20h00 ;
- Lundi 2 décembre 2013 à 20h00.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Les points suivants ont été soulevés par le maire :

- Attribution d'une subvention pour la mise en valeur et la revalorisation du quai;
- Formation « Communication avec les médias et les citoyens » annulée par la FQM;
- Réfection de la route 297 (appuis des municipalités et des MRC).

14. Période de questions du public

Le point suivant a été soulevé :

- Parc éolien communautaire.

15. Levée de l'assemblée

2013-139 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de lever la session à 21h15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire